



Faux mariage avantageux pour la femme.

Par **ketie**, le **29/07/2010** à **02:48**

Bonjour,rnrnJ'ai un ami tres proche qui c'est marier en 2009. rnrnLa femme avec qui il est marier n'a jamais vecu avec lui, ils l'ont fais juste parcequ'elle etait enceinte et juste après sont accouchement elle avait déjà un autre homme dans sa vie et dans son lit.rnrnAujourd'hui mon ami veut divorcer et à peur des concéquences sur ces biens personnels. rnEtant chef de son entreprise, il à un compte en banque plein et retarde a chaque occasion la demande de divorce de peur que cette femme le lui fasse payer au prix fort. rnrnQue peux t-il faire pour que cella n'arrive pas.

Par **chris_idv**, le **29/07/2010** à **15:20**

Bonjour,rnrnVotre ami n'a rien à craindre sauf:rnrno si les époux ont signé un contrat de mariage dit de communauté universelle: l'épouse a doit à la moitié de leur patrimoine commun... rnrno s'il a reconnu l'enfant et/ou si l'enfant est de lui, auquel cas effectivement il devra payer une pension alimentaire en fonction de ses revenus afin de subvenir aux besoins de l'enfant et de son éducation.rnrnCordialement,

Par **ketie**, le **30/07/2010** à **03:56**

Bonjour,rnrnJe vous remercie d'avoir prie le temps de me repondre. rnrnAmicalement.